

LES DOSSIERS SONT A ENVOYER **AVANT LE 2 NOVEMBRE 2018** A : ARGUSDIGITAL@ARGUSDELASSURANCE.FR
TOUTES LES PIECES ADDITIONNELLES POURRONT ETRE ADRESSEES PAR MAIL EGALEMENT

1

*Peuvent se présenter toutes sociétés d'assurance, de réassurance, d'assistance, de bancassurance, les mutuelles et tout intermédiaire (grossiste, courtier, agent général) exerçant sur le marché français.
L'organisateur se réserve par ailleurs le droit d'écarter les dossiers ne correspondant pas aux critères de participation, et il sera tenu de rembourser les frais d'inscription.*

• IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CANDIDATE :

ORGANISME :

TYPE D'ORGANISME :

- Compagnie d'assurance Réassurance Assistance Bancassurance
 Mutuelle d'assurance Courtier Intermédiaire autre (précisez) :.....

EFFECTIF :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

SITE WEB :

• CONTACT (responsable que nous pouvons joindre pour le suivi du dossier) :

NOM : PRENOM :

FONCTION :

ADRESSE E-MAIL : TEL (Fixe + Portable) :

ADRESSE (si différente) :

• EN CAS DE NOMINATION, identité de la personne amenée à recevoir le prix :

NOM : PRENOM :

FONCTION :

ADRESSE E-MAIL : TEL (Fixe + Portable) :

L'Argus de l'assurance récompense des services, des hommes ou des équipes ainsi reconnus pour leurs initiatives innovantes en matière de digital et en gestion de sinistres à travers 11 catégories :

DIGITAL

- 1/ MEILLEUR SITE INTERNET
- 2/ MEILLEURE STRATEGIE RESEAUX SOCIAUX
- 3/ MEILLEURE STRATEGIE MOBILE
- 4/ MEILLEURE INNOVATION OBJETS CONNECTES
- 5/ MEILLEURE GESTION DE LA RELATION CLIENT DIGITALE
- 6/ MEILLEURE STRATEGIE INTERNE POUR LA TRANSFORMATION DIGITALE DE L'ENTREPRISE
- 7/ LA PERSONNALITE DIGITALE DE L'ANNEE

GESTION DE SINISTRES

- 1/ INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES AUTO (RELATION CLIENT, SERVICE ET ASSISTANCE)
- 2/ INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES MRH (RELATION CLIENT, SERVICE ET ASSISTANCE)
- 3/ INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES ENTREPRISES
- 4/ DIRECTEUR INDEMNISATION DE L'ANNEE

Seront récompensés les services et produits innovants lancés depuis janvier 2017, ainsi que les actions ou initiatives innovantes entreprises depuis janvier 2017.

Les postulants peuvent choisir d'inscrire leur réalisation dans une ou plusieurs des catégories proposées (un bulletin d'inscription à remplir par catégorie).

En fonction du nombre de dossiers, l'organisateur se réserve le droit de faire une présélection des dossiers avant présentation au jury.

La société _____ demande son inscription aux **ARGUS DE L'ASSURANCE DIGITALE 2018**. Elle s'engage à se conformer aux modalités de son règlement, et déclare en avoir pris connaissance et en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses notamment l'article 11 relatif au traitement des données personnelles. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 août 2004 (art. 34 et s.) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à notre service clientèle situé au 10, place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY. Si vous ne souhaitez pas recevoir des informations commerciales de nos Partenaires par courrier, fax ou courrier électronique, Merci de cocher ici

NOM DE L'ORGANISME REPRESENTÉ

.....

SITE WEB :

.....

TYPE D'ORGANISME :

- Compagnie d'assurance Réassurance Assistance Bancassurance
 Mutuelle d'assurance Courtier Intermédiaire autre (précisez) :.....

CHOIX DE LA CATEGORIE DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE SEMBLE LEGITIME D'ETRE PRESENTÉE (cf. critères d'évaluation page 8) :

DIGITAL

- 1/ MEILLEUR SITE INTERNET
- 2/ MEILLEURE STRATEGIE RESEAUX SOCIAUX
- 3/ MEILLEURE STRATEGIE MOBILE
- 4/ MEILLEURE INNOVATION OBJETS CONNECTES
- 5/ MEILLEURE GESTION DE LA RELATION CLIENT DIGITALE
- 6/ MEILLEURE STRATEGIE INTERNE POUR LA TRANSFORMATION DIGITALE DE L'ENTREPRISE

GESTION DE SINISTRES

- 1/ INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES AUTO (RELATION CLIENT, SERVICE ET ASSISTANCE)
- 2/ INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES MRH (RELATION CLIENT, SERVICE ET ASSISTANCE)
- 3/ INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES ENTREPRISES

DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'INNOVATION PRESENTEE

• NOM DU PROJET / DE L'INNOVATION :

• DATE OU PERIODE DE LANCEMENT / REALISATION (DEPUIS JANVIER 2017) :

• PROBLEMATIQUE DE VOTRE ENTREPRISE AVANT LA MISE EN PLACE DU PROJET :

• BREVE DESCRIPTION – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES :

.....

● **RESULTATS DEJA CONSTATES ET/OU ATTENDUS :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

● **POURQUOI PENSEZ-VOUS QUE VOTRE INNOVATION MERITE D'ETRE RETENUE ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

● **AVENIR DE VOTRE PROJET :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

● **VOTRE MARCHÉ /VOTRE RESEAU DE DISTRIBUTION / VOTRE CIBLE :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LES DOSSIERS SONT A ENVOYER AVANT LE **2 NOVEMBRE 2018** A : ARGUSDIGITAL@ARGUSDELASSURANCE.FR

Pour chaque catégorie, un prix est décerné par un jury constitué de personnalités qualifiées. Les ARGUS DE L'ASSURANCE DIGITALE couronnent ainsi les meilleures actions et/ou initiatives.

LE PALMARES 2018 SERA DEVOILE DANS LE CADRE D'UNE CEREMONIE DE REMISE DES TROPHEES QUI SE TIENDRA LE 12 DECEMBRE 2018 A PARIS.

Chaque action primée donnera lieu à un reportage publié dans *L'Argus de l'assurance*.
Les résultats du palmarès seront intégralement publiés dans le numéro daté du 14 décembre 2018.

Ils seront également accessibles sur le site www.argusdelassurance.com

LES CRITERES D'EVALUATION PAR CATEGORIE

DIGITAL

1. MEILLEUR SITE INTERNET

Ce prix récompense l'e-performance d'un site web, la création ou la refonte d'un site ou de l'une de ses pages, et toute initiative ou projet innovant optimisant l'expérience client online.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l'évaluation des dossiers : design du site web ; intuitivité ; proposition de nouveaux services ou de nouvelles fonctionnalités contribuant à la simplification du parcours client online ; simplicité du service et taux d'utilisation et de clics ; nombre de visites et notoriété du site ou de la page ; efficacité des actions de référencement...

2. MEILLEURE STRATEGIE RESEAUX SOCIAUX

Ce prix récompense la campagne qui se démarquera par l'atteinte des objectifs fixés, l'utilisation cohérente de supports et plateformes de social media divers (Facebook, Twitter, YouTube et plateformes de vidéos, LinkedIn, Viadeo...) et par son succès auprès des communautés. La candidature peut correspondre à une campagne de marketing viral faisant la promotion d'un produit ou d'un service, ou s'inscrire dans une stratégie de développement de marque, de communication institutionnelle ou de prévention. Elle peut aussi s'inscrire dans le cadre de programmes de ressources humaines ou de marque employeur (programmes de recrutement ou d'orientation).

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l'évaluation des dossiers : originalité et qualité créative de la campagne (ton, visuels, discours, démarche RSE...) ; différenciation de la campagne par rapport à l'ensemble du secteur ; résultats et atteinte du public ciblé ; mesures de l'impact de la campagne ; atteinte ou dépassement des objectifs (nombre de followers, de vues, de likes...) ; mesures de ROI ; qualité des outils et systèmes utilisés pour atteindre ces objectifs.

3. MEILLEURE STRATEGIE MOBILE

Ce prix récompense la meilleure innovation en termes de marketing mobile, l'efficacité et le caractère novateur d'une opération déployée à destination de tous supports mobiles (téléphones portables et tablettes).

Le jury s'attachera plus particulièrement à l'évaluation des critères suivants : cohérence de la stratégie globale sur tous canaux mobiles ; performance de la relation client sur supports mobiles ; efficacité et succès des applications mobiles Iphone et Android développées (bénéfices clients, créativité, nombre de téléchargements...) ; performance des sites mobiles créés (intuitivité, simplification du parcours client, design, nombre de visites...) ; réussite des campagnes SMS (taux d'ouverture...) ; développement d'outils sur tablettes mobiles à destination des équipes commerciales.

4. MEILLEURE INNOVATION OBJETS CONNECTES

Ce prix récompense une initiative innovante en termes d'usage des objets connectés en matière d'assurance santé, dépendance, télématique embarquée et *pay as you drive* en assurance auto, services d'assistance...

Le jury s'attachera plus particulièrement à l'évaluation des critères suivants : caractère innovant du service ; bénéfices et réponses apportés par l'innovation aux besoins clients ; réussite de la campagne de marketing et de distribution mise en œuvre pour promouvoir cette innovation ; performance du service en termes de vente et de souscription ; exploitation et valorisation des données collectées dans une démarche de meilleure connaissance des comportements clients et d'affinage de la segmentation marketing ou de la tarification.

5. MEILLEURE GESTION DE LA RELATION CLIENT DIGITALE

Ce prix récompense la meilleure stratégie de relation client digitale et cross canal, conjuguant satisfaction client, efficacité commerciale, rentabilité et simplification des process.

Le jury s'attachera plus particulièrement à l'évaluation des critères suivants : taux de satisfaction client et de fidélisation ; humanisation de la relation client dématérialisée (outils de web call back, chat...) ; dématérialisation et simplification du parcours client (signature électronique, paiement en ligne, dématérialisation des documents...); innovation et réussite dans les campagnes emailings (originalité, créativité, taux d'ouverture, taux de clics...) ; cohérence et performance de la relation client cross canal (dont les rebonds commerciaux avec l'agence physique).

6. LA MEILLEURE STRATEGIE INTERNE POUR LA TRANSFORMATION DIGITALE DE L'ENTREPRISE

Ce prix récompense des initiatives innovantes en termes de transformation digitale interne de votre entreprise conjuguant sensibilisation des équipes, transmission d'une culture digitale aux équipes, démarches RH, gestion du changement, gestion des carrières, stratégies de recrutement, organisation de votre gouvernance, investissements dans les startups, mise en place de Labs ou Académies pour accompagner la digitalisation de votre entreprise.

Le jury s'attachera plus particulièrement à l'évaluation des critères suivants : caractère innovant de la démarche, réussite du projet en termes de résultats concrets (réussite de la campagne de recrutements ; réussite de la réorganisation de votre entreprise et de ses équipes par exemple), qualité des outils numériques et dispositifs techniques utilisés, caractère différenciant de l'action par rapport à l'ensemble du secteur.

7. LA PERSONNALITE DIGITALE DE L'ANNEE

Ce prix, sur proposition de la Rédaction en chef, récompense un homme ou une femme particulièrement remarqué pour ses résultats (quantitatifs et qualitatifs), ses initiatives innovantes et ses compétences managériales, pour piloter les équipes en interne et gérer la relation avec les prestataires. Ce trophée récompense ainsi un homme ou une femme visionnaire et manager, qui coordonne avec succès la stratégie digitale de son groupe.

GESTION DE SINISTRES

1. INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES AUTO (RELATION CLIENT, SERVICE ET ASSISTANCE)

Ce prix récompense un nouveau service, mode de gestion, de règlement ou d'assistance, ayant une part de digital et améliorant sensiblement le bénéfice client au moment de la gestion du sinistre automobile.

Dans le cadre de la loi Hamon et pour fidéliser leurs assurés, les acteurs du secteur de l'assurance doivent soigner leur relation client au moment de la survenance du sinistre. Les dossiers devront montrer comment ils permettent de mieux concilier satisfaction clients et maîtrise des coûts.

L'innovation doit être à destination du grand public. Elle pourra porter sur les dommages matériels (auto) ou les dommages corporels.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants : qualité de la relation avec les assurés et résultats observés en termes de satisfaction client ; rapport coût / qualité de service ; utilisation des nouvelles technologies (dématérialisation, applications Smartphones, réseaux sociaux...) ; simplicité du service et taux d'utilisation ; les résultats observés en termes de taux de rétention, taux de fidélisation ; réactivité de l'assureur au moment de la survenance du sinistre ; dématérialisation et simplification du parcours client (signature électronique, déclaration de sinistres en ligne, dématérialisation des documents...).

2. INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES MRH (RELATION CLIENT, SERVICE ET ASSISTANCE)

Ce prix récompense un nouveau service, mode de gestion, de règlement ou d'assistance, ayant une part de digital et améliorant sensiblement le bénéfice client au moment de la gestion du sinistre habitation.

Dans le cadre de la loi Hamon et pour fidéliser leurs assurés, les acteurs du secteur de l'assurance doivent soigner leur relation client au moment de la survenance du sinistre. Les dossiers devront montrer comment ils permettent de mieux concilier satisfaction clients et maîtrise des coûts.

L'innovation doit être à destination du grand public.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants : qualité de la relation avec les assurés et résultats observés en termes de satisfaction client ; rapport coût / qualité de service ; utilisation des nouvelles technologies (dématérialisation, applications Smartphones, réseaux sociaux...) ; simplicité du service et taux d'utilisation ; les résultats observés en termes de taux de rétention, taux de fidélisation ; réactivité de l'assureur au moment de la survenance du sinistre ; dématérialisation et simplification du parcours client (signature électronique, déclaration de sinistres en ligne, dématérialisation des documents...).

3. INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES ENTREPRISES

Ce prix récompense un nouveau service, mode de gestion, de prévention de règlement ou d'assistance ayant une part de digital et améliorant sensiblement le bénéfice client au moment de la gestion du sinistre Entreprises (Multirisques professionnels, RC...).

L'innovation doit être à destination des entreprises.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants : amélioration et efficacité du dispositif de prévention ; délai de règlement ; utilisation de nouveaux outils pour optimiser le traitement du sinistre ; création de services additionnels aux remboursements ; qualité de la relation avec les assurés ; satisfaction des assurés ; etc.

4. DIRECTEUR INDEMNISATION DE L'ANNEE*

Ce prix, sur proposition de la Rédaction en chef, récompense un homme ou une femme particulièrement remarqué pour ses résultats, ses innovations et ses capacités managériales afin d'optimiser la gestion de sinistres au sein de son groupe. Ce trophée récompense un homme ou une femme visionnaire et manager.

REGLEMENT

ARTICLE 1 - LES ORGANISATEURS ET LES OBJECTIFS DU TROPHEE

« LES ARGUS DE L'ASSURANCE DIGITALE », dont l'objectif est de récompenser des services, des initiatives, des hommes ou des équipes ainsi reconnus pour leurs initiatives innovantes en matière de digital est organisé par :

LE GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO (G.I.S.I.)

Capital 38 628 352 euros - RCS Nanterre 442 233 417

Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle

La Croix de Berny - BP 20156 - 92 186 Antony Cedex - FRANCE

Ci-après l'organisateur,

LE GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO est un éditeur de presse qui édite notamment le magazine professionnel « *L'Argus de l'assurance* ».

ARTICLE 2 - LES TROPHEES – CATEGORIES

Peuvent se présenter à ce concours toutes sociétés d'assurance, de réassurance, d'assistance, de bancassurance, les mutuelles et tout intermédiaire (grossiste, courtier, agent général) exerçant sur le marché français.

Seront récompensés les services lancés depuis janvier 2017, les actions ou initiatives innovantes entreprises depuis janvier 2017 dans l'une des catégories ci-dessous. Un même organisme peut présenter plusieurs dossiers, chacun étant référencé dans une catégorie différente.

L'organisateur a retenu **11 catégories** dans le cadre de l'édition 2018 des ARGUS DE L'ASSURANCE DIGITALE :

DIGITAL

- 1/ MEILLEUR SITE INTERNET
- 2/ MEILLEURE STRATEGIE RESEAUX SOCIAUX
- 3/ MEILLEURE STRATEGIE MOBILE
- 4/ MEILLEURE INNOVATION OBJETS CONNECTES
- 5/ MEILLEURE GESTION DE LA RELATION CLIENT DIGITALE
- 6/ MEILLEURE STRATEGIE INTERNE POUR LA TRANSFORMATION DIGITALE DE L'ENTREPRISE
- 7/ LA PERSONNALITE DIGITALE DE L'ANNEE

GESTION DE SINISTRES

- 1/ INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES AUTO (RELATION CLIENT, SERVICE ET ASSISTANCE)
- 2/ INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES
- 3/ INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES ENTREPRISES
- 4/ DIRECTEUR INDEMNISATION DE L'ANNEE

ARTICLE 3 – LES CRITERES D’EVALUATION PAR CATEGORIE

DIGITAL

10

1. MEILLEUR SITE INTERNET

Ce prix récompense l’e-performance d’un site web, la création ou la refonte d’un site ou de l’une de ses pages, et toute initiative ou projet innovant optimisant l’expérience client online.

Le jury s’attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l’évaluation des dossiers : design du site web ; intuitivité ; proposition de nouveaux services ou de nouvelles fonctionnalités contribuant à la simplification du parcours client online ; simplicité du service et taux d’utilisation et de clics ; nombre de visites et notoriété du site ou de la page ; efficacité des actions de référencement...

2. MEILLEURE STRATEGIE RESEAUX SOCIAUX

Ce prix récompense la campagne qui se démarquera par l’atteinte des objectifs fixés, l’utilisation cohérente de supports et plateformes de social media divers (Facebook, Twitter, YouTube et plateformes de vidéos, LinkedIn, Viadeo...) et par son succès auprès des communautés. La candidature peut correspondre à une campagne de marketing viral faisant la promotion d’un produit ou d’un service, ou s’inscrire dans une stratégie de développement de marque, de communication institutionnelle ou de prévention. Elle peut aussi s’inscrire dans le cadre de programmes de ressources humaines ou de marque employeur (programmes de recrutement ou d’orientation).

Le jury s’attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l’évaluation des dossiers : originalité et qualité créative de la campagne (ton, visuels, discours, démarche RSE...) ; différenciation de la campagne par rapport à l’ensemble du secteur ; résultats et atteinte du public ciblé ; mesures de l’impact de la campagne ; atteinte ou dépassement des objectifs (nombre de followers, de vues, de likes...) ; mesures de ROI ; qualité des outils et systèmes utilisés pour atteindre ces objectifs.

3. MEILLEURE STRATEGIE MOBILE

Ce prix récompense la meilleure innovation en termes de marketing mobile, l’efficacité et le caractère novateur d’une opération déployée à destination de tous supports mobiles (téléphones portables et tablettes).

Le jury s’attachera plus particulièrement à l’évaluation des critères suivants : cohérence de la stratégie globale sur tous canaux mobiles ; performance de la relation client sur supports mobiles ; efficacité et succès des applications mobiles Iphone et Android développées (bénéfices clients, créativité, nombre de téléchargements...) ; performance des sites mobiles créés (intuitivité, simplification du parcours client, design, nombre de visites...) ; réussite des campagnes SMS (taux d’ouverture...) ; développement d’outils sur tablettes mobiles à destination des équipes commerciales.

4. MEILLEURE INNOVATION OBJETS CONNECTES

Ce prix récompense une initiative innovante en termes d’usage des objets connectés en matière d’assurance santé, dépendance, télématique embarquée et *pay as you drive* en assurance auto, services d’assistance...

Le jury s’attachera plus particulièrement à l’évaluation des critères suivants : caractère innovant du service ; bénéfices et réponses apportés par l’innovation aux besoins clients ; réussite de la campagne de marketing et de distribution mise en œuvre pour promouvoir cette innovation ; performance du service en termes de vente et de souscription ; exploitation et valorisation des données collectées dans une démarche de meilleure connaissance des comportements clients et d’affinage de la segmentation marketing ou de la tarification.

5. MEILLEURE GESTION DE LA RELATION CLIENT DIGITALE

Ce prix récompense la meilleure stratégie de relation client digitale et cross canal, conjuguant satisfaction client, efficacité commerciale, rentabilité et simplification des process.

Le jury s’attachera plus particulièrement à l’évaluation des critères suivants : taux de satisfaction client et de fidélisation ; humanisation de la relation client dématérialisée (outils de web call back, chat...) ; dématérialisation et simplification du parcours client (signature électronique, paiement en ligne, dématérialisation des documents...) ; innovation et réussite dans les campagnes emailings (originalité, créativité, taux d’ouverture, taux de clics...) ; cohérence et performance de la relation client cross canal (dont les rebonds commerciaux avec l’agence physique).

6. LA MEILLEURE STRATEGIE INTERNE POUR LA TRANSFORMATION DIGITALE DE L’ENTREPRISE

Ce prix récompense des initiatives innovantes en termes de transformation digitale interne de votre entreprise conjuguant sensibilisation des équipes, transmission d’une culture digitale aux équipes, démarches RH, gestion du changement, gestion des

carrières, stratégies de recrutement, organisation de votre gouvernance, investissements dans les startups, mise en place de Labs ou Académies pour accompagner la digitalisation de votre entreprise.

Le jury s'attachera plus particulièrement à l'évaluation des critères suivants : caractère innovant de la démarche, réussite du projet en termes de résultats concrets (réussite de la campagne de recrutements ; réussite de la réorganisation de votre entreprise et de ses équipes par exemple), qualité des outils numériques et dispositifs techniques utilisés, caractère différenciant de l'action par rapport à l'ensemble du secteur.

7. LA PERSONNALITE DIGITALE DE L'ANNEE

Ce prix, sur proposition de la Rédaction en chef, récompense un homme ou une femme particulièrement remarqué pour ses résultats (quantitatifs et qualitatifs), ses initiatives innovantes et ses compétences managériales, pour piloter les équipes en interne et gérer la relation avec les prestataires. Ce trophée récompense ainsi un homme ou une femme visionnaire et manager, qui coordonne avec succès la stratégie digitale de son groupe.

GESTION DE SINISTRES

1. INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES AUTO (RELATION CLIENT, SERVICE ET ASSISTANCE)

Ce prix récompense un nouveau service, mode de gestion, de règlement ou d'assistance, ayant une part de digital et améliorant sensiblement le bénéfice client au moment de la gestion du sinistre automobile.

Dans le cadre de la loi Hamon et pour fidéliser leurs assurés, les acteurs du secteur de l'assurance doivent soigner leur relation client au moment de la survenance du sinistre. Les dossiers devront montrer comment ils permettent de mieux concilier satisfaction clients et maîtrise des coûts.

L'innovation doit être à destination du grand public. Elle pourra porter sur les dommages matériels (auto) ou les dommages corporels.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants : qualité de la relation avec les assurés et résultats observés en termes de satisfaction client ; rapport coût / qualité de service ; utilisation des nouvelles technologies (dématérialisation, applications Smartphones, réseaux sociaux...) ; simplicité du service et taux d'utilisation ; les résultats observés en termes de taux de rétention, taux de fidélisation ; réactivité de l'assureur au moment de la survenance du sinistre ; dématérialisation et simplification du parcours client (signature électronique, déclaration de sinistres en ligne, dématérialisation des documents...).

2. INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES MRH (RELATION CLIENT, SERVICE ET ASSISTANCE)

Ce prix récompense un nouveau service, mode de gestion, de règlement ou d'assistance, ayant une part de digital et améliorant sensiblement le bénéfice client au moment de la gestion du sinistre habitation.

Dans le cadre de la loi Hamon et pour fidéliser leurs assurés, les acteurs du secteur de l'assurance doivent soigner leur relation client au moment de la survenance du sinistre. Les dossiers devront montrer comment ils permettent de mieux concilier satisfaction clients et maîtrise des coûts.

L'innovation doit être à destination du grand public.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants : qualité de la relation avec les assurés et résultats observés en termes de satisfaction client ; rapport coût / qualité de service ; utilisation des nouvelles technologies (dématérialisation, applications Smartphones, réseaux sociaux...) ; simplicité du service et taux d'utilisation ; les résultats observés en termes de taux de rétention, taux de fidélisation ; réactivité de l'assureur au moment de la survenance du sinistre ; dématérialisation et simplification du parcours client (signature électronique, déclaration de sinistres en ligne, dématérialisation des documents...).

3. INNOVATION DIGITALE AU SERVICE DE LA GESTION DE SINISTRES ENTREPRISES

Ce prix récompense un nouveau service, mode de gestion, de prévention de règlement ou d'assistance ayant une part de digital et améliorant sensiblement le bénéfice client au moment de la gestion du sinistre Entreprises (Multirisques professionnels, RC...).

L'innovation doit être à destination des entreprises.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants : amélioration et efficacité du dispositif de prévention ; délai de règlement ; utilisation de nouveaux outils pour optimiser le traitement du sinistre ; création de services additionnels aux remboursements ; qualité de la relation avec les assurés ; satisfaction des assurés ; etc.

4. DIRECTEUR INDEMNISATION DE L'ANNEE*

Ce prix, sur proposition de la Rédaction en chef, récompense un homme ou une femme particulièrement remarqué pour ses résultats, ses innovations et ses capacités managériales afin d'optimiser la gestion de sinistres au sein de son groupe. Ce trophée récompense un homme ou une femme visionnaire et manager.

12

ARTICLE 4 - LES CANDIDATURES

Les candidats choisissent de déposer un dossier de candidature pour le(s) catégorie(s) qui leur semble(nt) correspondre le mieux à la réalisation de l'organisme représenté. Néanmoins, l'organisateur, le comité d'experts ou le jury pourra inscrire un organisme candidat à une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé, s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats déclarent qu'ils disposent de tous les droits, notamment de propriété intellectuelle, sur les marques, réalisations ou projets présentés. Si les candidats ne disposent pas de ces droits, ils garantissent que le titulaire des droits approuve leur participation et accepte le présent règlement.

En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de litiges liés à la protection de la propriété intellectuelle. Le candidat fera, seul, son affaire de tous les litiges ou contestations qui pourraient survenir durant ou après la remise des trophées, à propos du dossier présenté. Il indemniserà l'organisateur de tous les préjudices qu'il subirait et le garantit contre tout trouble, revendication ou action quelconque à ce titre.

ARTICLE 6 – INSCRIPTIONS

Clôture des inscriptions et de remise des dossiers : 2 novembre 2018. Les dossiers devront être adressés par e-mail à argusdigital@argusdelassurance.fr Le dossier de candidature ainsi que le bulletin d'inscription sont disponibles en téléchargement sur le site <http://evenements.infopro.fr/argus/>. L'inscription est payante. Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement.

ARTICLE 7 – RECEVABILITE

Les formulaires devront être adressés, dûment remplis, sous peine de nullité, par e-mail, à l'organisateur à l'adresse mentionnée à l'article 6, **pour le 2 novembre 2018 au plus tard**. Si un dossier est jugé non recevable par rapport au présent règlement, une lettre motivée en avisera le postulant.

ARTICLE 8 – JURY - SELECTION DES NOMINES ET LAUREATS

Les membres du jury sont choisis par l'organisateur parmi les personnalités reconnues du monde de l'assurance, dirigeant(e)s d'entreprises ou d'associations. Ils sont sélectionnés pour leur expertise professionnelle et leur représentativité du monde de l'assurance, au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

En fonction de ces critères d'appréciation, chacun des membres du jury note de 0 à 10 chaque dossier sélectionné. Les dossiers obtenant les meilleures notes sont isolés et notés à nouveau jusqu'à ce que trois d'entre eux émergent : LES NOMINES.

La réalisation lauréate sera désignée à l'issue d'un vote à bulletin secret.

Les membres du jury dont les organismes seraient postulants aux ARGUS DE L'ASSURANCE DIGITALE n'ont pas le droit de participer à la délibération les concernant.

Les débats au sein du jury sont secrets et ses décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

ARTICLE 9 - REMISE DES TROPHEES

Les trophées seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris le **12 décembre 2018**. Les nominés seront avisés de leur nomination par l'organisateur et devront être présents à la cérémonie afin de, en cas de victoire, recevoir leur trophée (s'ils sont désignés lauréats par le Jury).

ARTICLE 10 - UTILISATION DES DROITS ET CONFIDENTIALITE

L'organisateur s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque candidature, à ses travaux et à l'organisme référent. Ces informations ne seront portées à la connaissance du jury et des prestataires de l'organisateur qu'à la seule fin de l'organisation du concours, de la sélection des lauréats et de la communication autour du trophée.

Pour les lauréats et les nominés en revanche, du seul fait de leur nomination, l'organisateur est autorisé à rendre publiques les informations sur leur dossier et à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales se référant aux « ARGUS DE L'ASSURANCE DIGITALE 2018 ». L'organisateur informera préalablement les lauréats et nominés de ces actions de communication.

ARTICLE 11 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés ». Les lauréats et nominés sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre du concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur nomination. Ils acceptent que leurs données soient utilisées par l'organisateur pour la réalisation des actions de communication prévues à l'article 10. En outre, G.I.S.I. ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL pourra leur envoyer des invitations en vue de l'organisation d'événements.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : Groupe Industrie Services Info, Trophée des ARGUS DE L'ASSURANCE DIGITALE, Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - 92186 Antony Cedex, ou par mail à cnil@gisi.fr.

ARTICLE 12 - CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible en ligne, il peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse Internet suivante : <http://evenements.infopro.fr/argus/>. Une copie écrite du règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier à : GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO, Trophée des ARGUS DE L'ASSURANCE DIGITALE – Fanny CAVA, Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 Antony Cedex. Les frais engagés par les candidats pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur par la réexpédition d'un timbre au même tarif). GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.